



NOM DE L'ADJUDICATEUR :

SECOMILE – Mandataire du groupement de commande SECOMILE / COMMUNE de VILLIERS EN DESOEUVRE, 20 rue Joséphine 27005 EVREUX CEDEX
☎ 02.32.38.85.85

COMMUNE DE VILLIERS EN DESOEUVRE – 12 Grande Rue– 27640 VILLIERS EN DESOEUVRE (27640) ☎ 02.32.36.37.47

OBJET DU MARCHÉ : CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain comprenant une voirie de desserte, une sente piétonne, une aire de jeux, 15 pavillons environ locatifs social de type T2, T3 en plein pied et T4 à étage, d'une salle associative d'environ 170 m² et en option de l'extension de la mairie sur la commune de VILLIERS EN DESOEUVRE (27640).

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Appel de candidature – Procédure adaptée

NATURE DE LA MISSION : Mission de base dans le cadre de la loi MOP telle que défini dans le décret 85 704 du 12/07/85 et des décrets subséquents + Quantitatifs + Calcul réglementaire RT 2012 (-10%) + Déperditions thermiques pièce par pièce pour l'obtention du label NF Habitat avec certification RT2012 -10%. La mission ne comprend pas la réalisation des voiries, réseaux divers, espaces verts, clotures et aire de jeux.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera composé de trois tranches :

- Tranche ferme : réalisation d'un plan masse du programme et chiffrage détaillé des travaux
- Tranche conditionnelle 1 : Conception des logements, de la salle associative et de l'extension de la Mairie ; Réalisation des logements et de la salle associative
- Tranche conditionnelle 2 : Réalisation des travaux de l'extension de la mairie

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS :

L'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra **obligatoirement** un Architecte mandataire, un Economiste, un BET Thermique.

Chaque membre de l'équipe ne pourra répondre qu'avec **deux mandataires maximum** (toute candidature ne respectant pas ce critère sera éliminée).

Le mandataire de l'équipe sera obligatoirement l'architecte et devra fournir les renseignements suivants :

CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- a) Une lettre de candidature avec désignation du mandataire : 1 page A4
- b) Composition détaillée de l'équipe : 1 page A4
- c) Un curriculum vitae du mandataire uniquement : 1 page A4
- d) Le numéro d'inscription à l'ordre des Architectes

CAPACITES TECHNIQUES

- a) Un mémoire de présentation des moyens qu'envisage de mettre en oeuvre l'équipe candidate : moyens humains, techniques et informatiques : (1 page A4)
- b) Liste de références en petits logements individuels de moins de 5 ans : 1 seule page A4
- c) Exemples de réalisations de salles associatives ou communales, réaménagement de centre bourg **avec photos** (1 page A4 par référence).
- d) Deux exemples de réalisations de logements individuels en adéquation avec la candidature, de moins de 5 ans, sous format A4 avec typologie, surface habitable, prix de revient hors taxe bâtiment, coût des honoraires **avec photos** (1 page A4 par référence)
- e) Un planning prévisionnel des études

Tout document non demandé remis dans l'offre ne sera pas examiné, tout document demandé manquant fera baisser le classement.

DATE ET LIEU DE RECEPTION DES OFFRES :

Pièces à fournir obligatoirement à la SECOMILE pour le **Vendredi 10 mars 2017** à 16 heures sous enveloppe revêtue de la mention : « Appel de candidatures de maîtrise d'œuvre – Réalisation de 15 pavillons environ, d'une salle associative et en option l'extension de la Mairie en centre bourg à VILLIERS EN DESOEUVRE (27640) – Ne pas ouvrir. »

PROCEDURE DE LA CONSULTATION :

La consultation se déroulera en deux phases.

Première phase : sélection de 3 candidats sur la base des critères cités ci-dessous.

Deuxième phase : remise par les candidats sélectionnés d'une note d'intention et d'une proposition d'honoraires. La note d'intention sera présentée oralement par le mandataire devant les membres de la commission.

PHASE 1 : CRITERES DE SELECTION (10 points) :

- Références en réaménagement de centre bourg et sites classés et réalisation de salles associatives ou communales : 5 points
- Références en logements sociaux en adéquation avec l'objet de la candidature : 5 points

PHASE 2 : CRITERE D'ATTRIBUTION (10 points) :

Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 – Pertinence et adéquation de la note d'intention répondant aux exigences du programme défini par la Maitrise d'Ouvrage | 7 points |
| 2 – Taux des honoraires (points attribués par classement) | 3 points |

LIEU de RECOURS : Tribunal de Grande Instance d'Evreux - 30 rue Joséphine - 27022 EVREUX Cedex.

FINANCEMENT : Secomile

UNITE MONETAIRE : Euro

RENSEIGNEMENTS :

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de : Hugo LE DENN Chargé d'opérations ☎ 02.32.38.85.86 📠 02.32.38.85.84

DATE DE L'ENVOI A LA PUBLICATION 13 Février 2017